



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 17 avril 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public.

M^{me} Sylvie Régimbald :

- Dossier relativement à la dérogation mineure.

M. Alain Gilbert :

- Vestige de la Villa De La Broquerie.

M. Rémy Billette :

- Plan pour dynamiser la Ville pour les jeunes?

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

230417-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants :

- 7.13 Dépôt de la recommandation - Nomination de la glace Charles-Bruneau
- 10. 16 Mandat à Bélanger Sauvé, avocats - Requête en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - 762, boul. Marie-Victorin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-2

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

230417-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-104-4 décrétant une augmentation de 1 000 000 \$ du fonds de roulement

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant une augmentation de 1 000 000 \$ du fonds de roulement.

230417-4

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-293-4 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment

agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers.

230417-5 **Avis de motion - Projet de règlement 2023-375-2 modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire**

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire.

230417-6 **Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-395 ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$**

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$.

Adoption de règlements

230417-7 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-104-4 décrétant une augmentation de 1 000 000 \$ du fonds de roulement**

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-104-4 décrétant une augmentation de 1 000 000 \$ du fonds de roulement.

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point.

230417-8 **Adoption - Règlement numéro 2023-222-7 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial**

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-222-7 - Règlement modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bleau reprend son siège.

230417-9

Adoption - Règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-260-1 - Règlement modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-10

Adoption - Second projet de règlement numéro 2023-290-25 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2023-290-25 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-11

Adoption - Second projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-12

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-293-4 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-293-4 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions relatives aux sections accessibles au public d'un bâtiment agricole et de modifier la mesure différente adoptée pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel et M^{mes} les conseillères Josée Bissonnette et Isabelle Bleau se retirent. M. François Desmarais préside la séance.

230417-13

Adoption - Règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-296-7 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Desmarais, et M^{mes} Bissonnette et Bleau reprennent leur siège.

230417-14

Adoption - Règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT les quatrième et cinquième alinéas de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer le doublon de l'inscription « 344, boul. Marie-Victorin » à l'annexe 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'inscription « 899, rue Charles-Guimond » à l'annexe 2, qui a été omise dans le projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les changements apportés au règlement soumis ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-297-2 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-15

Adoption - Règlement numéro 2023-313-1 modifiant le Règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-313-1 - Règlement modifiant le Règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-16

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-375-2 modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-375-2 modifiant le Règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier certains tarifs relatifs aux loisirs, arts, culture et vie communautaire.

230417-17

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue du 27 au 31 mars 2023 sur le Règlement 2023-385.

230417-18

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement 2023-390 ordonnant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue le 27 mars 2023 sur le Règlement 2023-390.

230417-19

Adoption - Règlement numéro 2023-392 ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-392 - Règlement ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-20

Adoption - Règlement numéro 2023-393 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-393 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-21

Adoption - Règlement numéro 2023-394 ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-394 - Règlement ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-22

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-395 ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-395 ordonnant les travaux d'aménagement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

230417-23

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 29 mars 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-037, U2023-044, U2023-046 et U2023-050 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 mars 2023 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2023-70030 pour autoriser la rénovation ou la reconstruction de la galerie avant d'un immeuble situé au 570, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-037;
2. La demande site du patrimoine numéro 2023-70021 pour autoriser la restauration du bâtiment dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration d'un immeuble situé au 27-29, rue De Grosbois, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-044;
3. La demande site du patrimoine numéro 2023-70033 pour autoriser la restauration et la rénovation d'un immeuble situé au 62, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-046;
4. La demande site du patrimoine numéro 2023-70025 pour autoriser le remplacement des revêtements de toiture de l'avant-toit et de la

grange, d'un immeuble situé au 27, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-24

Demandes de PIIA présentées au CCU du 29 mars 2023

Il est proposé :

1. D'entériner les recommandations U2023-038, U2023-039, U2023-043, U2023-045, U2023-047, U2023-048, U2023-049, U2023-051, U2023-052 et U2023-053 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 mars 2023 et d'approuver :
 - 1.1. La demande de PIIA numéro 2023-70030 pour autoriser la rénovation ou la reconstruction de la galerie avant d'un immeuble situé au 570, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-038.
 - 1.2. La demande de PIIA numéro 2023-70023 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 336, allée de la Seigneurie, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-039.
 - 1.3. La demande de PIIA numéro 2023-70026 pour autoriser un agrandissement en cour arrière d'un immeuble situé au 1095, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-043.
 - 1.4. La demande de PIIA numéro 2023-70021 pour autoriser la restauration du bâtiment dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration d'un immeuble situé au 27-29, rue De Grosbois, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-045.
 - 1.5. La demande de PIIA numéro 2023-70033 pour autoriser la restauration et rénovation d'un immeuble situé au 62, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-047.
 - 1.6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70032 pour autoriser des rénovations d'un immeuble situé au 650, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-048, sauf en ce qui concerne la condition pour la couleur Fer forgé pour le revêtement mural de l'agrandissement arrière qui devient une suggestion. Toutefois, le conseil mentionne de considérer que les murs soient repeints d'un gris moyen ou encore

d'un beige tel que la couleur existante avant les travaux afin de mieux respecter les caractéristiques du bâtiment d'intérêt patrimonial.

1.7. Conditionnellement, la demande de PIIA numéro 2023-70028 pour autoriser le déplacement de l'entrée du restaurant et l'ajout de conteneurs partiellement enfouis de la propriété située au 501, rue Samuel-De Champlain, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-049.

1.8. La demande de PIIA numéro 2023-70025 pour autoriser le remplacement des revêtements de toiture de l'avant-toit et de la grange, d'un immeuble situé au 27, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-051.

1.9. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70037 pour autoriser le remplacement des marquises des entrées de l'immeuble situé au 650, rue Antoine-Girouard, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-052.

1.10. La demande de PIIA numéro 2023-70038 pour autoriser la reconstruction partielle d'un immeuble situé au 891, rue Charles-Guimond, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-053.

2. D'autoriser la demande de PIIA numéro 2023-70042 pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire agricole, soit une nouvelle serre, sur la propriété située au 1399, chemin du Général-Vanier. Le conseil suggère de réfléchir à installer un écran brise-vent végétal sur toute la longueur de la serre, devant celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point.

230417-25

Demande site du patrimoine et PIIA - 476, boulevard Marie-Victorin - présentée au CCU du 29 mars 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-054 et U2023-055 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 mars 2023 et d'approuver la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2023-70040 pour autoriser des rénovations au balcon et au revêtement d'un immeuble situé au 476, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant aux recommandations U2023-54 et U2023-055.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bleau reprend son siège.

230417-26

Demande de mesures différentes - Comité d'examen technique du 9 mars 2023

Il est proposé d'entériner la recommandation SR2023-002 présentée par le comité d'examen technique lors de la réunion du 9 mars 2023 et d'approuver de mesures différentes numéro 2022-70251 afin de permettre que les séparations coupe-feu des cages d'escaliers d'issue soient interrompues par des planchers et des paliers, tout en proposant des mesures à mettre en place afin de réduire le risque de propagation d'incendie, pour des immeubles situés aux 630-632, 634-638, 640-644, 652-654, 656-658, 660-662, 664-668, 670-672, 674-676, 680-682, 684-686, 688-690, 692-694, 698, 700, 702, 740, 742, 744, 746, 750, 752, 754, 758, 760, 762, 768, 770, 772, 780-782, 784-788, 790-792, 794-798, 826-828 et 830-832, rue des Sureaux, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation SR2023-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-27

Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 30 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages de la réunion du 30 novembre 2022.

230417-28

Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 19 janvier 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne de la réunion du 19 janvier 2023.

230417-29

Dépôt du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords - réunion du 6 décembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords de la réunion du 6 décembre 2022.

230417-30

Dépôt du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords - réunion du 24 janvier 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords de la réunion du 24 janvier 2023.

230417-31

Dépôt de la recommandation CD1-42 - Signalisation dans le Vieux-Boucherville

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

Il est proposé :

1. De prendre acte de la recommandation CD1-42 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords en regard de la signalisation dans le Vieux-Boucherville.
2. De transmettre une copie à la commission de la circulation et du transport de Boucherville pour analyse.

230417-32

Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 9 mars 2023

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 9 mars 2023.

230417-33

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 7 décembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés de la réunion du 7 décembre 2022.

230417-34

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 31 janvier 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés de la réunion du 31 janvier 2023.

230417-35

Dépôt de la recommandation - Nomination de la glace Charles-Bruneau

Ce point est reporté.

230417-36

Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - réunion du 12 octobre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission de toponymie de la réunion du 12 octobre 2022.

230417-37

Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - réunion du 1er décembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission de toponymie de la réunion du 1^{er} décembre 2022.

230417-38

Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 8 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse de la réunion du 8 novembre 2022.

230417-39

Dépôt de la recommandation CAR-3 - Sensibilisation des comités de participation citoyenne au gaspillage alimentaire

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation CAR-3 du comité d'achat responsable en regard de la sensibilisation des comités de participation citoyenne au gaspillage alimentaire.

230417-40

Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 23 novembre 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable de la réunion du 23 novembre 2022.

230417-41

Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission de la circulation et du transport - réunion du 30 mars 2023

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 30 mars 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 230330-03 visant à prévoir un abribus à l'intersection de la rue D'Argenson et du boul. Marie-Victorin et de voir à l'aménagement requis.

2. La recommandation 230330-04 visant à maintenir le statu quo quant à la traverse piétons dans la rue Volta à l'intersection de place Nobel.
3. La recommandation 230330-05 visant à demander aux propriétaires la taille de la haie afin que soit respecté le triangle de visibilité sur la propriété située dans la rue des Vétérans à l'intersection de la rue Jean-Talon.
4. La recommandation 230330-06 visant à maintenir le statu quo relativement à la traverse piétonne sur le boul. Industriel à l'intersection de la rue Jules-Léger considérant les aménagements déjà en place.
5. La recommandation 230330-07 visant à installer sur le boul. Industriel un panneau indicateur de vitesse temporaire et à effectuer un comptage.
6. La recommandation 230330-08 visant à installer temporairement, près du 733, rue de la Rivière-aux-Pins, un panneau indicateur de vitesse temporaire.
7. La recommandation 230330-09 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande d'intervention face au 771, rue Pierre-Viger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-42

Mise à jour des membres des comités et commissions de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, des membres de certains comités et commissions de la participation citoyenne ont quitté et que d'autres se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour en désignant officiellement les personnes suivantes à titre de membres de ces comités et commissions tels qu'ils apparaissent ci-dessous;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3453 préparé par la Direction générale daté du 20 mars 2023 et portant sur la mise à jour des membres de comités et commissions de la participation citoyenne;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres des comités et commissions suivants tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

Secrétariat à la participation citoyenne

- M. Jean Martel, maire
- M^{me} Josée Bissonnette, conseillère municipale
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. Paul Auger
- M. André Coutu

- M^{me} Marie-Pier Côté
- M^{me} Laurence Hamel
- M^{me} Andrée Labrie
- M. Michel Lamarre
- M. Luc Lapierre
- M^{me} Catherine Plante
- M. Marc Sauvé

Comité jeunesse

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- M^{me} Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. Bernard Taylor, régisseur vie communautaire

- Julien Cantin
- Numa Cyr
- Aurélie Lacombe
- Dickenson Lavigne
- Océanne Marois
- Sarah-Maude Perras
- David Choronzey Picard

Commission de toponymie

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de service bibliothèque
- M. Julien Bréard, chef de section gestion documentaire et archives

- M. Gaétan Beaulieu
- M. Jonathan Després
- M. Frédéric Grenier
- M^{me} Marie-Ève Pagé
- M^{me} Nadine Saumure
- M^{me} Denise Vallée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-43

Demande de PIIA numéro 2022-70265

Il est proposé d'entériner la recommandation U2022-234 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville et d'approuver la demande de PIIA numéro 2022-70265 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 1291, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-234.

Que si le lotissement de 5 000 m² est réalisé, l'approbation de ce PIIA sera aussi conditionnelle à l'octroi d'une dérogation mineure pour l'occupation de la cour avant par l'allée de circulation, ainsi que pour l'implantation du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

230417-44

Demande de dérogation mineure numéro 2023-70027

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-70027;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2023-040;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié, dans le journal *La Relève* édition du 28 mars 2023, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2023-70027 à l'égard de l'immeuble situé au 1310, rue Nobel sur le lot 2 510 265 du cadastre du Québec déposée le 13 février 2023 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'une enseigne sur mur dont la hauteur excède 9,0 mètres sans toutefois dépasser le haut du parapet du bâtiment.

Le tout selon la recommandation U2023-040 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Procuration datée du 25 janvier 2023;
- Preuve d'enregistrement au Registre des lobbyistes, transmise le 1^{er} mars 2023;
- Plans de l'enseigne, datés du 9 mars 2021 et préparés par Access.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-45

Demande de dérogation mineure numéro 2023-70043

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-70043;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 28 mars 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2023-70043 à l'égard de l'immeuble situé au 1399, chemin du Général-Vanier sur le lot 1 912 202 du cadastre du Québec déposée le 1^{er} mars 2023 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que la distance entre le bâtiment accessoire agricole de type serre et la ligne avant soit de 4,28 m.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier V8643, minute 5136, daté du 23 janvier 2023 et reçu le 25 janvier 2023;
- Dessins techniques de la serre à installer, préparés par la compagnie Serres Harnois, datés du 24 janvier 2023 et reçus le 25 janvier 2023;
- Photos de l'emplacement, reçues le 25 janvier 2023 et le 22 février 2023;
- Argumentaire, reçu par courriel de la part de la propriétaire, le 25 janvier 2023 et le 22 février 2023;
- Confirmation concernant l'éclairage de la serre, reçue par courriel de la part de la propriétaire, le 27 février 2023.

Le conseil suggère de réfléchir à installer un écran brise-vent végétal sur toute la longueur de la serre, devant celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-46

Demande de démolition 2022-70266

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2022-70266;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2022-235;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 10 janvier 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2022-70266 à l'égard de l'immeuble situé au 1291, chemin du Général-Vanier sur le lot 1 912 195 du cadastre du Québec déposée le 4 novembre 2022 pour la démolition de la maison existante, le tout selon la recommandation U2022-235 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Rapport structural, préparé par M. Dany Chaumont, ingénieur associé chez Math Solution d'ingénierie, daté d'avril 2022 et reçu le 4 novembre 2022;
- Rapport architectural, préparé par M. Marc Jobin, architecte, daté du 18 février 2022 et reçu le 18 novembre 2022;
- Rapport d'analyse de M. Louis Fontaine, agronome et évaluateur agréé, de la compagnie Sylvestre Leblond et Associés, daté du 24 mars 2022 et reçu le 18 novembre 2022;
- Lettre de M. Jean-Hubert Dubois, représentant de la succession de M. Claude Dubois, vendeur de la terre, datée du 13 avril 2021 et reçue le 25 avril 2022;
- Avis du Service d'évaluation de la Ville de Longueuil, daté du 28 octobre 2022 et reçu le 4 novembre 2022;
- Photos de la maison à démolir, reçues le 4 novembre 2022;
- Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé par la démolition projetée, constitué de la demande de PIIA numéro 2022-70265, pour implanter une nouvelle construction résidentielle sur un emplacement vacant, déposé par Me Martin Fortier, propriétaire, le 4 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

230417-47

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 25 février au 25 mars 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 4 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

230417-48

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :

- liste des déboursés numéros 201336 à 201410 inclusivement;
- liste des déboursés numéros 201411 à 201443 inclusivement;
- liste des déboursés numéros 201444 à 201521 inclusivement;
- liste des déboursés numéros 201522 à 201561 inclusivement.

2° D'approuver les paiements électroniques suivants :

- paiements électroniques S24209 à S24345;
- paiements électroniques S24346 à S24378;
- paiements électroniques S24379 à S24456;
- paiements électroniques S24457 à S24501.

3° D'approuver le prélèvement directement au compte bancaire 270 pour un montant de 128 799,81 \$;

4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-49

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires au 11 avril 2023 :

Écritures 5524 à 5534

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

230417-50

Adjudication d'un contrat pour les travaux de restauration de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (C-22-13-K)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de restauration de la maison dite Louis-H.-La Fontaine;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3530, préparé par la Direction du génie daté du 7 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les travaux de restauration de la maison dite Louis-H.-La Fontaine à Axe Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 110 660,84 \$,

taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-22-13-K, et d'autoriser à cette fin une somme supplémentaire de 296 000,00 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-51

Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue Claude-Jodouin (C-23-06-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de la rue Claude-Jodouin;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3532 préparé par la Direction du génie daté 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Claude-Jodouin à A. & J.L. Bourgeois inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 2 354 637,41 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-06-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Magalie Queval se retire pour ce point.

230417-52

Adjudication d'un contrat pour la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay (C-23-06-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3529 préparé par la Direction du génie daté du 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 4 706 851,15 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-06-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Queval reprend son siège.

230417-53

Adjudication d'un contrat pour la réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette (C-23-09-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3531 préparé par la Direction du génie daté du 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 125 672,51 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-09-A, et conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 2023-392.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-54

Adjudication d'un contrat pour la réfection des toitures en cuivre et du bassin C3 de l'hôtel de ville de Boucherville (C-23-13-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des toitures en cuivre et du bassin C3 de l'hôtel de ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3526 préparé par la Direction du génie daté du 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des toitures en cuivre et du bassin C3 de l'hôtel de ville de Boucherville à Toitures Trois Étoiles inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 124 814,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-13-C, et conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 2023-385.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-55

Adjudication d'un contrat pour la réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant (C-23-13-D)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3527 préparé par la Direction du génie daté du 6 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour la réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant à Toitures Trois Étoiles inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 890 280,45 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-13-D.
2. D'autoriser à cette fin une somme supplémentaire de 375 000,00 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-56

Adjudication d'un contrat pour la réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois (C-23-13-F)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3533 préparé par la Direction du génie daté du 13 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois à Construction AR 2.0 inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 199 998,90 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-13-F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Magalie Queval se retire pour ce point.

230417-57

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la réfection de la rue Claude-Jodouin et de la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay (C-23-15-B)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la réfection de la rue Claude-Jodouin et de la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3511 préparé par la Direction du génie daté du 27 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la réfection de la rue Claude-Jodouin et de la réfection de tronçons des rues De La Jemmerais, des Îles-Percées et Dupernay à Solmatech inc. pour un montant total de 99 835,89 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au mandat C-23-15-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Queval reprend son siège.

230417-58

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle laboratoire des travaux de resurfaçage (C-23-15-C)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle laboratoire pour les travaux de resurfaçage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3534 préparé par la Direction du génie daté du 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle laboratoire pour les travaux de resurfaçage à SNC-Lavalin inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 119 932,06 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-15-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-59

Reconduction d'un contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments (SP-21-22)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC) des bâtiments;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3521 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-22 d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments à Névé réfrigération inc., pour un montant de 59 773,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-60

Adjudication d'un contrat pour les collectes manuelles et le transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics (SP23-03)

CONSIDÉRANT le contrat pour les collectes manuelles et le transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3522 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-03 pour les collectes manuelles et le transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics à Paysagiste Rive-Sud ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 189 816,83 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-61

Annulation de l'appel d'offres pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique (SP23-04)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP23-04 pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission conforme n'a été reçue à l'issue du processus;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP23-04 pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-62

Adjudication d'un contrat pour la fourniture, l'assignation et la livraison de bacs roulants et mini bacs à domicile (SP23-05)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture, l'assignation et la livraison de bacs roulants et mini bacs à domicile;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3541 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-05 pour la fourniture, l'assignation et la livraison de bacs roulants et mini bacs à domicile à USD Global inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 165 549,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-63

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'une solution hyperconvergée (HCI) (SP23-07)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP23-07 pour l'acquisition et l'installation d'une solution hyperconvergée (HCI);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3548 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 13 avril 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-07 pour l'acquisition et l'installation d'une solution hyperconvergée (HCI) à Solutions IT2GO inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 007 372,48\$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses, et conditions prévus au devis et à la soumission, et le tout conditionnellement au financement de 755 000 \$ à même le fonds de roulement sur cinq (5) ans, et à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-64

Adjudication d'un contrat pour le remplacement d'échangeurs de climatisation et chauffage au Centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3524 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 3 avril 2023;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le remplacement de quatre (4) échangeurs de climatisation et de chauffage au Centre des glaces Gilles-Chabot à Navada ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 63 960,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la soumission, et le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-65

Mandat à Bélanger Sauv , avocats - Requite en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - 762, boul. Marie-Victorin

Ce point est reporté.

Ententes, conventions et contrats

230417-66

Protocole d'entente relatif à la gestion du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3525 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 27 mars 2023 sur le sujet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la gestion du centre entre la Ville de Boucherville et la Corporation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé et daté du 12 septembre 2001;

CONSIDÉRANT que les parties ont signé un addenda audit protocole d'entente le 11 avril 2021 pour le prolonger jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite prolonger le mandat de la Corporation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

Il est proposé que :

1. De prolonger la durée du protocole d'entente relatif à la gestion du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois jusqu'au 31 décembre 2025.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Protocole d'entente 2022-2025 - Les Rendez-vous de la Mairie

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter un concert annuel dans le cadre des Rendez-vous de la Mairie;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise, selon la disponibilité de ses ressources, l'accueil d'événements culturels d'envergure puisque ceux-ci ont un impact sur la mobilisation du milieu, sur le développement des activités et sur l'économie locale;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente 2022-2025 intervenu entre l'Orchestre symphonique de Longueuil et la Ville de Boucherville pour la tenue des Rendez-vous de la Mairie, pour lequel une annexe incluant le montage financier est signée annuellement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2023-3539 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 3 avril 2023;

Il est proposé :

1. D'entériner l'annexe « Conditions financières 2023 » au montant de 112 875,00 \$, plus les taxes applicables.
2. D'autoriser le directeur général ainsi que la greffière, à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adhésion au regroupement d'achats de sel de déglçage (chlorure de sodium) avec l'Union des municipalités du Québec pour les quatre prochaines années

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé :

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.
2. Que la Ville de Boucherville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027.
3. Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.
4. Que la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement.
5. Que la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.
6. Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.
7. Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.
8. Que la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.
9. Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé d'autoriser le directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs ou un cadre de sa direction à signer les conventions à intervenir avec les organismes accrédités relevant de cette direction pour l'utilisation des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-70

Acceptation d'un appel de proposition pour une promesse d'achat du 1720, rue Eiffel

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire vendre un terrain vacant situé en bordure de la rue Eiffel (1720, rue Eiffel) dans le parc industriel de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de proposition à cet effet;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat reçue de Développements Gotham Devraker inc. s'avère être la plus intéressante pour la Ville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3551 préparé par la Direction générale daté du 13 avril 2023;

Il est proposé :

1. D'accepter l'appel de proposition de la promesse d'achat de Développements Gotham Devraker inc. au montant de 5 524 357,50 \$, selon les modalités de l'appel de proposition.
2. Que le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisée à signer l'appel de proposition de la promesse d'achat.
3. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou assistante-greffière soient autorisés à signer tous autres documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

230417-71

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 20 avril 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230420-2.1 à CA-230420-2.6.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230420-4.1 à CA-230420-4.2.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230420-5.1 à CA-230420-5.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230420-6.1 à CA-230420-6.13.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230420-8.1 à CA-230420-8.20.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-72

**Appui de candidature au conseil d'administration
d'Espace MUNI**

CONSIDÉRANT qu'Espace MUNI invite les élus à poser la candidature de la personne responsable des enjeux familiaux, des aînés ou des politiques sociales à siéger au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les postes de représentant des municipalités de 10 000 à 49 999 individus pour un mandat d'un ou deux ans sont présentement en élection;

CONSIDÉRANT que l'implication au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI est une précieuse contribution au développement de l'organisme et au soutien de l'avancement de l'action sociale et municipale au Québec;

Il est proposé d'appuyer la candidature de M^{me} Isabelle Bleau, conseillère municipale, au conseil d'administration d'Espace MUNI comme représentante des municipalités de 10 000 à 49 999 individus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-73

Désignation de la mairesse suppléante

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

Il est proposé :

1. De désigner M^{me} la conseillère Josée Bissonnette à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 juin 2023;
2. De désigner M^{me} la conseillère Josée Bissonnette à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-74

Remerciement au Centre des générations de Boucherville pour leur don de 275 000 \$

CONSIDÉRANT que le Centre des générations de Boucherville reçoit, récupère, et vend des vêtements, des livres, des meubles et d'autres biens, en leur donnant ainsi une deuxième vie utile;

CONSIDÉRANT que les profits amassés sont remis aux organismes œuvrant dans la municipalité afin de soutenir leur mission;

CONSIDÉRANT que le 29 mars 2023, le Centre des générations de Boucherville a remis un don de 275 000 \$ à 19 organismes communautaires de Boucherville;

CONSIDÉRANT que ce don aide de manière remarquable et significative la qualité de vie de la population, tout en contribuant au sentiment d'appartenance;

Il est proposé de féliciter et de remercier très sincèrement le Centre des générations de Boucherville pour sa vision environnementale axée sur la solidarité et l'entraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230417-75

Appui au projet de passerelle vers l'Île Charron des Amis du parc national des Îles-de-Boucherville

CONSIDÉRANT la résolution 210517-60 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte de la résolution d'appui au projet de passerelle entre les pistes cyclables de Boucherville et Longueuil, et l'accès à l'Île Charron des Amis du parc national des Îles-de-Boucherville.

230417-76

**Participation aux assises de l'Union des municipalités
du Québec**

Il est proposé :

1. D'autoriser M. Jean Martel, maire, M^{me} Isabelle Bleau, conseillère, M. Raouf Absi, conseiller, M^{me} Josée Bissonnette, conseillère, M^{me} Anne Barabé, conseillère, M. François Desmarais, conseiller, M^{me} Magalie Queval, conseillère, M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère, et M^{me} Lise Roy, conseillère, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à Gatineau du 3 au 5 mai 2023.
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

230417-77

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière